



25 septembre 2020

(20-6555)

Page: 1/2

Comité de l'accès aux marchés

RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE XIV – NORVÈGE

La communication ci-après, datée du 11 septembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Norvège.

Conformément aux Procédures de modification et de rectification des listes de concessions tarifaires de 1980¹, le gouvernement de la Norvège présente en annexe un projet² contenant des modifications apportées à la Partie I, Section I B, de la Liste XIV – Norvège, en ce qui concerne l'attribution du contingent tarifaire pour les fromages et la caillebotte. Le projet de modifications s'efforce de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et n'a pas d'incidence sur la portée de la concession pour les autres Membres.

La modification apportée à la Liste XIV entrera en vigueur dès la notification par la Norvège au Directeur général de l'achèvement des procédures internes.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications de la Liste XIV – Norvège seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

¹ Décision du 26 mars 1980, GATT IBDD, S27/26.

² En anglais seulement.

ANNEX - PROPOSED CHANGES

SCHEDULE XIV - NORWAY

This schedule is authentic only in the English language

PART I - MOST-FAVOURED-NATION TARIFF

SECTION I – AGRICULTURAL PRODUCTS

SECTION I-B – TARIFF QUOTAS

Description of products	Tariff item	Final quota quantity (Metric tons)	Other terms and conditions
Cheese and curd	04.06	2494 t.	Existing bilateral cheese quota = 2494 t. The quantity following relates to the Members: European Union 2181 t. United Kingdom 299 t. Switzerland 14 t.